

M. COCHRANE : Il a dit cela en badinant.

M. MONTAGUE : Je crois au contraire que le ministre parlait très sérieusement, mais tous les cultivateurs du pays seront portés à croire que le ministre a tout simplement voulu se moquer d'eux. Il nous a donné sur deux colonnes parallèles, les droits qu'il aurait fallu payer en 1896 et ceux qui ont été perçus en 1899. Je vais citer le tableau en entier, avec les chiffres qui représentent selon lui les économies opérées par les cultivateurs.

Rouleaux pour l'ameubissement de la terre	16 00
Houes à fourchons.....	1,095 00
Liens à foin.....	35 00
Houes	250 00
Hache-paille	10 00
Machines à étendre le fumier.....	85 00
Plantoirs à piquets.....	28 00
Plantoirs à patates.....	34 00
Râteaux	490 00
Faulx, manches de faulx, faucilles	3,736 00
Bêches, pelles, etc.....	2,000 00
Tous autres instruments aratoires.....	2,207 00
Moulin à vent	1,800 00
Moulin à battre, et cribles.....	3,600 00
Toutes autres machines portatives.....	4,974 00
Fil de fer pour clôtures, etc.....	3,200 00
Poêles	3,300 00
Haches	4,100 00
Scie	1,800 00
Limes et râpes.....	4,200 00

Ce tableau fait voir qu'en 1899, nous avons payé \$19,000 de plus pour la coutellerie. L'honorable ministre prétend que, sur le tout, le gouvernement a épargné \$87,602 aux cultivateurs, dans l'achat de ces articles.

A mon tour, je me permettrai un petit calcul. Tous ces poêles n'ont pas été achetés par des cultivateurs ; on peut supposer raisonnablement que sur 3,200, 1,500 au moins ont été achetés par d'autres ; et remarquez bien, M. l'Orateur, que je prends ses propres chiffres, dont je ne conteste pas l'exactitude, pour les besoins de la discussion. Il prétend encore avoir épargné \$4,100 sur les haches. Je crois que les bûcherons en ont utilisé au moins la moitié, et ici encore je retranche \$2,000. Il y a aussi une économie de \$1,000 sur les scies. Supposons que les menuisiers en ont acheté la moitié et retranchons \$500. Les cultivateurs ne font guère usage de limes et de râpes, et je retranche le tout. En poursuivant cette opération sur toute la liste, en retranchant ce que je crois raisonnablement avoir été acheté par les autres classes de la société, je constate que d'après ses propres chiffres, il a fait épargner \$53,000 aux cultivateurs du pays, sur ces articles. Or, d'après les rapports du ministère de l'Agriculture, il y a 416,600 cultivateurs dans tout le Canada, il a épargné aux cultivateurs, 12 cts chacun ; et remarquons bien que l'honorable député de York-ouest (M. Wallace) a démontré que les chiffres du ministre sont inexacts et de nature à induire le public en erreur. Les familles se composent de six personnes, en moyenne, et l'économie serait donc de 2 cts par chaque membre d'une famille.

Si l'on considère, d'un autre côté, que sur le pétrole seulement, nous avons payé, en 1899, \$600,000 de plus qu'en 1896, comme la chose a été amplement prouvée, cette économie de 12 cts par famille fait piètre figure. Cependant, après nous avoir donné cette liste, l'honorable ministre, d'une voix à réveiller les morts, dit : Voilà la plus belle politique fiscale qui fut jamais inaugurée dans le pays.

M. PATERSON : Pourquoi laissez-vous de côté le fil métallique barbelé et la ficelle d'engergage ?

M. MONTAGUE : J'ai pris la liste des articles cités par l'honorable ministre lui-même. Je crois qu'il n'a pas voulu inclure ces deux articles dans son tableau, parce que le résultat aurait été défavorable à sa prétention. Veut-il nous dire quels dividendes a payé la Compagnie de ficelle d'engergage de Brantford ? Osera-t-il prétendre qu'une industrie qui s'exerce dans des conditions d'une légitime concurrence peut rapporter 100 pour 100 à ses actionnaires ? C'est cependant le dividende qui a été payé aux actionnaires de cette compagnie, l'an dernier. Celui qui avait pour \$500 d'actions dans cette compagnie a retiré \$500 de dividende, et ce sont les cultivateurs qui l'ont payé, parce que le gouvernement dont l'honorable ministre fait partie a encouragé et favorisé la formation de cette coalition qui exploite ainsi la classe agricole.

M. PATERSON : Même si cela était, vous ne seriez pas excusable de retrancher ces deux articles de votre tableau.

M. MONTAGUE : Dans ce cas, l'honorable ministre aurait dû les inclure dans sa liste, que je prends telle que je la trouve. C'est du moins mon intention, et si je me suis trompé, je suis prêt à réparer mon erreur.

L'honorable ministre nous a beaucoup parlé de l'excédent qu'il place à \$4,837,749. Or, qu'est-ce qu'un excédent ? Un excédent est ce qui reste du revenu ordinaire après le paiement des dépenses nécessaires. Pour savoir si les comparaisons entre les différents exercices sont exactes, il faut que nous sachions si on a observé la même comptabilité dans les années qu'il s'agit de comparer entre elles.

J'ai été assez surpris d'entendre le ministre, dans son exposé budgétaire, nous dire :

Je désire qu'il soit bien entendu que les livres du gouvernement, pour ce qui concerne ces deux chefs de dépenses—

Celles imputables sur le revenu et celles imputables sur le capital,

—sont tenus aujourd'hui, absolument comme ils l'étaient autrefois, et que, par conséquent, les comparaisons que nous faisons entre nos dépenses et celles des administrations précédentes, sont parfaitement légitimes.

Je nie cela de la manière la plus formelle. Il y a deux ans, nous avions ici un débat au sujet du chemin de fer Intercolonial ; le ministre des Chemins de fer et Canaux de-